

Stage de longue durée pour la filière CFC d'employé-e de commerce/MPES 3+1

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez certainement la filière MPES et CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps (modèle 3+1) prévoit un stage d'une année (52 semaines) à temps plein (100%) après les 3 ans de formation scolaire.

Ce stage est obligatoire. Il peut se dérouler dans un autre canton, voire à l'étranger, dans une entreprise travaillant dans le domaine commercial. **Ni le CFC ni la maturité professionnelle ne peuvent être délivrés si le stage n'est pas accompli.** La date limite pour démarrer le stage est celle du **1er septembre** de chaque année.

Entreprises pouvant engager un-e stagiaire :

1. Les entreprises sises sur territoire neuchâtelois, **au bénéfice d'une autorisation de former** délivrée par le Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel (SFPO), peuvent former **seules** le stagiaire.
2. Les entreprises ne possédant pas l'autorisation de former émise par le Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel (SFPO) (ou situées hors canton/à l'étranger) peuvent engager un-e stagiaire moyennant le soutien du REFCOM (information disponible sur le site internet des écoles).
3. Deux domaines (public et privé) proposent des places de stage, selon les caractéristiques de chaque branche ci-dessous :

	Branche "Administration publique"	Branche "Services et Administration"
Entité (lieu du stage)	<ul style="list-style-type: none"> . Administration cantonale . Communes . Office fédéral de la statistique 	Entreprise désireuse de former un stagiaire dans et hors canton (possible à l'étranger)
Objectifs évaluateurs (selon législation OrFo2012)	28 objectifs évaluateurs (OE) : <ul style="list-style-type: none"> . 4 OE évalués lors de 2 STA . 1 OE évalué lors d'une UF et . 23 OE documentés 	28 objectifs évaluateurs (OE) : <ul style="list-style-type: none"> . 4 OE évalués lors de 2 STA . 1 CC-CIE
Nombre de jours de cours interentreprises	8,5 jours + 2 demi-jours pour la préparation des examens	6 jours (y compris préparation aux examens)
Durée examen écrit	120 minutes	90 minutes
Contenu examen écrit partie entreprise	Contenu des cours interentreprises et les 28 objectifs évaluateurs en entreprise listés dans le dossier de référence DFP	Contenu des cours interentreprises et les 28 objectifs évaluateurs en entreprise listés dans le dossier de référence DFP
Examen oral	2 entretiens de 15 minutes	2 entretiens de 15 minutes

Évaluations par l'entreprise :

Tout comme en apprentissage dual, des cours interentreprises (CIE) seront organisés pendant l'année de stage par les branches.

En lien avec les cours interentreprises, le travail du ou de la stagiaire fera l'objet **d'évaluations par l'entreprise** débouchant sur l'attribution de notes :

1. Deux évaluations Situation de travail et d'apprentissage (STA).
2. Une évaluation Unité de formation (UF) ou Contrôle de compétences des cours interentreprises (CC-CIE) également évaluée par la branche.
3. Le-La stagiaire recevra les instructions à suivre pendant les cours interentreprises.

Les évaluations en entreprise seront complétées par deux examens prévus, en principe, lors du dernier trimestre du stage :

1. Un examen final écrit (Pratique professionnelle).
2. Un examen final oral (Pratique professionnelle).

La moyenne des notes attribuées (cf. points 1-3) permettra l'attribution d'une note finale "Entreprise" figurant dans le certificat fédéral de capacité (CFC).

L'entreprise veillera à rédiger un plan de formation (instructions obtenues par le-la stagiaire lors du premier cours interentreprises).

Nous attirons votre attention sur le fait que les cours interentreprises sont à la charge de l'entreprise, comme pour un-e apprenti-e.

***NB :** Les informations relatives aux CIE (dates, contenus, rédaction du plan de formation, instructions pour les évaluations en entreprises, etc.) seront fournies par les entités organisatrices et non par l'école/le Lycée.*

Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) :

Suite au processus des reconnaissances des filières de formation maturité professionnelle dans les formations professionnelles initiales en école (MP1 / FIEc), il est demandé par le SEFRI que le TIP soit finalisé durant l'année de stage.

Ce dernier, qui traitera d'une thématique transversale applicable à toutes les entreprises formatrices, sera dès lors élaboré durant la 3^e année en école (où le plus gros du travail sera effectué) puis il sera finalisé lors du 1^{er} semestre en entreprise formatrice.

Le-La mentor-e (enseignant-e de l'école/du Lycée), qui suivra l'élève tout au long du processus, aura pour objectif de s'assurer que le TIP soit complété et enrichi par des éléments essentiels se rapportant au monde du travail. L'élève sera ensuite convoqué-e par l'école/le Lycée pour une soutenance orale à la fin du 1^{er} semestre de son année de stage afin de présenter le fruit de son travail et de sa réflexion.

Nous attirons votre attention sur le fait que le TIP ne constituera pas une charge de travail supplémentaire pour les entreprises formatrices. Toutefois, l'entreprise veillera à répondre aux différentes sollicitations/questions que pourraient avoir le-la stagiaire afin de finaliser son TIP. Les informations relatives à la soutenance orale seront transmises directement au ou à la stagiaire qui veillera à vous les transmettre afin de faciliter votre organisation interne.

Signature du contrat de stage :

Vous trouverez sur le site des écoles un exemple de contrat de stage.

Ce contrat est à remplir **uniquement** par les entreprises au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par le SFPO. Les autres voudront bien se référer aux instructions du REFCOM.

Trois exemplaires sont à signer originalement par :

1. Le-La candidat-e.
2. Ses parents ou son-sa représentant-e légal-e pour les candidat-e-s de moins de 18 ans.
3. L'entreprise de stage.

Après signature, les trois exemplaires sont à transmettre au *Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)-Office des apprentissages (OFAP) - Espacité 1 - 2301 La Chaux-de-Fonds - Tél. : 032 889 69 40* pour validation et enregistrement.

En cas de questions, vous pouvez appeler le pôle commerce-services-ventes (CSV) de l'Office des apprentissages au numéro 032 889 79 36.

Informations diverses :

Le salaire mensuel recommandé se situe à **CHF 1'200.--**. L'assurance accidents professionnels est à charge de l'entreprise formatrice.

Seules deux branches sont actuellement reconnues par la Confédération pour ce stage de formation d'employé-e de commerce en école :

- *Services et Administration.*
- *Administration publique.*

Si vous avez l'habitude de former des apprenti-e-s dans une autre branche, nous vous conseillons de vous rallier à la branche Services et administration.

Pour des informations plus complètes, vous pouvez vous référer aux sites internet suivants :

www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO

www.orientation.ch

www.lyceejeanpiaget.ch

<https://www.cifom.ch/index.php/ecoles/ester>

www.ne.ch/matupro

www.cifc-ne.ch (branche services et administration)

www.ne.ch/partenaires/orf-ne (administration publique)

Le Lycée Jean-Piaget (LJP) et l'École du secteur tertiaire du Centre interrégional des Montagnes neuchâteloises (CIFOM-ESTER) restent à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercient, Madame, Monsieur, de votre investissement et de votre collaboration dans la pleine réussite de cette étape de formation.

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, octobre 2020

La responsable de filière LJP



Florence Favarger

La directrice adjointe du CIFOM-ESTER



Marika Musitelli